

La Recherche Doctorale en Management Stratégique : quelques propositions pour définir et apprécier une « bonne thèse ».

Jacques LAURIOL . Professeur

Directeur de la Recherche

Groupe ESC Rouen

Boulevard André Siegfried

BP 188

76130 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex France

Tél. : 02. 32 82 57 96 - Fax : 02 32 82 58 33

E-mail : Jacques.Lauriol@esc-rouen.fr

Mots-clés : Concevoir, conduire un projet de recherche. Demande sociale, Recherche Doctorale en Management Stratégique. Contexte institutionnel de la recherche.

Xième Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique
13-14-15 juin 2001



Faculté des Sciences de l'administration
Université Laval
Québec



Résumé :

L'analyse des comptes-rendus des ateliers doctoraux organisés par l'AIMS, Association Internationale de Management Stratégique (et d'autres Écoles Doctorales), permet de mettre à jour un certain nombre de « constantes » sur les difficultés que rencontrent des doctorants dans la conception et la conduite de leurs projets de recherche doctorale.

Ces « constantes » gravitent autour d'une question, certes essentielle mais délicate à traiter, qui est la suivante : qu'est-ce qu'une « bonne thèse » ? Cette communication tente à répondre à cette question : tout d'abord, en rappelant les caractéristiques du contexte institutionnel dans lequel s'effectue une recherche doctorale (1^{ère} partie) ; ensuite, en proposant trois thèmes de réflexion (la définition du projet de la recherche, le déploiement du projet, l'évaluation des résultats).

Elle propose également quelques éléments de réponse (construire un positionnement par rapport aux connaissances établies, s'insérer dans des dispositifs d'accompagnement, développer une « structuration discursive » adéquate) avant de conclure sur cette tension (qui apparaît au fondement même de toute recherche scientifique) entre « dissidence » (ie, la capacité à interroger la « science normale ») et « conformité » (la capacité à s'insérer dans un contexte institutionnel qui contraint toute pratique scientifique de recherche).

Mots clés : Concevoir, conduire un projet de recherche. Demande sociale, Recherche Doctorale en Management Stratégique. Contexte institutionnel de la recherche

Si la recherche en Management relève de « la quête de l'intelligence dans les organisations... et... du plaisir du voyage plus que sur l'espoir d'en connaître le but » (WEIL, 1999.57), il n'en reste pas moins que cette quête et ce voyage sont parsemés de nombreuses difficultés.

Concevoir et piloter un projet de recherche doctorale en Management, et peut-être plus encore en matière de Management Stratégique (du fait de la porosité du concept et de sa nature fondamentalement paradoxale MARTINET, 1994 - DE WOOT, 1995 - LAURIOL, 1999), revient à « gérer » la dynamique d'un cheminement intellectuel qui relève au mieux d'une heuristique, et, plus souvent, d'un apprentissage de type exploratoire voire chaotique (VAN DE VEN, 1999).

Ce cheminement, qui vise à la réalisation d'un projet de connaissance lié à un objet de recherche, s'inscrit dans un contexte particulier : celui des règles, procédures, principes, paradigmes et conventions qui codifient les conditions de production des connaissances scientifiques dans une discipline donnée (ou la connaissance comme « Institution ». CHENG et al, 1996). L'insertion dans ce contexte n'est pas chose aisée ; l'analyse des différents compte rendus des ateliers doctoraux organisés par la commission de recherche doctorale de l'A.I.M.S., ainsi que la participation à différentes écoles doctorales, permettent d'en témoigner.¹

Les difficultés qui ponctuent ce cheminement de recherche font l'objet de débats et de controverses parfois assez vifs ; ils présentent de plus, un caractère « situé », c'est-à-dire lié aux lieux dans lequel se déroule la recherche (le laboratoire de rattachement, le Directeur de recherche, les membres du Jury, le terrain ...).

Ces débats s'organisent autour de questions et de réponses que nous nous proposons d'analyser dans le cadre de cette communication : l'ambition de ce texte consiste en effet à établir une synthèse, certainement partielle, de ces questionnements en les situant tout d'abord, dans un espace à quatre dimensions, espace qui nous semble pouvoir caractériser le contexte institutionnel de la recherche en Management aujourd'hui (1^{ère} partie). Dans une deuxième partie, nous traiterons des questionnements qui nous sont apparus comme les plus importants (au regard des débats qu'ils ont suscité dans ces différents ateliers), en tentant de leur apporter quelques éléments de réponse.

Tout ceci nous permettra de conclure sur une appréciation personnelle de la difficulté à concevoir et piloter un projet de recherche doctorale en Management Stratégique : celle de l'existence d'une sorte de « dilemme », qui résulte d'une tension entre « dissidence » (c'est-à-dire une attitude de distanciation critique nécessaire à une « bonne » appréciation du « sens commun » ou de « prénotions » (BACHELARD 1983), et « conformité », au sens où la recherche s'inscrit dans un contexte institutionnel que nul ne peut ignorer. Ceci implique une capacité à s'insérer ou à se mettre en conformité avec les règles ou conventions qui le caractérisent et qui, de manière plus ou moins contraignante, définissent les critères de construction et d'appréciation de ce qu'est une « bonne thèse ».

¹ Cette communication est fondée sur l'analyse et la synthèse de ces différents matériaux ainsi que sur des notes et des réflexions collectives développées au cours de ces manifestations.

1 - Un contexte institutionnel pour la recherche en Management Stratégique.

Ce contexte institutionnel peut être caractérisé par une architecture composée de quatre pôles (cf. figure 1)

Le premier concerne la question de la recherche elle-même et l'objet qu'elle se propose d'investiguer. Il s'agit ici de savoir ce que l'on cherche, c'est-à-dire de définir la question de recherche qui va permettre au chercheur de construire et de développer un projet de connaissance relatif à cet objet. La formulation de cette question est intimement liée au champ disciplinaire auquel elle se réfère et, bien évidemment, à la maîtrise exprimée par le chercheur des connaissances qui caractérisent ce champ.

Ce premier pôle est étroitement enchâssé avec un ensemble d'éléments en relation avec la position épistémologique et ontologique qu'adopte le chercheur considéré (l'intention) : au plan épistémologique, tout projet de recherche doit s'inscrire dans un des trois grands paradigmes (positivisme, interprétativisme, constructivisme), sur lesquels se fonde aujourd'hui une démarche de recherche à caractère scientifique (GIROD, SEVILLE, PERRET 1999, WACHEUX, 1996). Chacun de ces paradigmes énonce une hypothèse ontologique sur la nature de la réalité qu'il se propose d'étudier, et sur les conditions de production et de validation de la connaissance produite.

Au-delà d'une simple démarche de « mise en conformité » avec des paradigmes établis, le « choix » de ce positionnement mobilise le chercheur dans son ontologie (ie : relative à l'être) propre (CAMPBELL, 1988) : il doit se déterminer en fonction de ses croyances, représentations et positions existentielles qui vont lui permettre de formuler son intention de recherche et la finalité du projet qu'il poursuit : il pourra ainsi proposer un « contexte de justification » (BOLTANSKI, CHIAPELLO, 1999) pour légitimer ce projet au sein du champ disciplinaire dans lequel il s'inscrit.

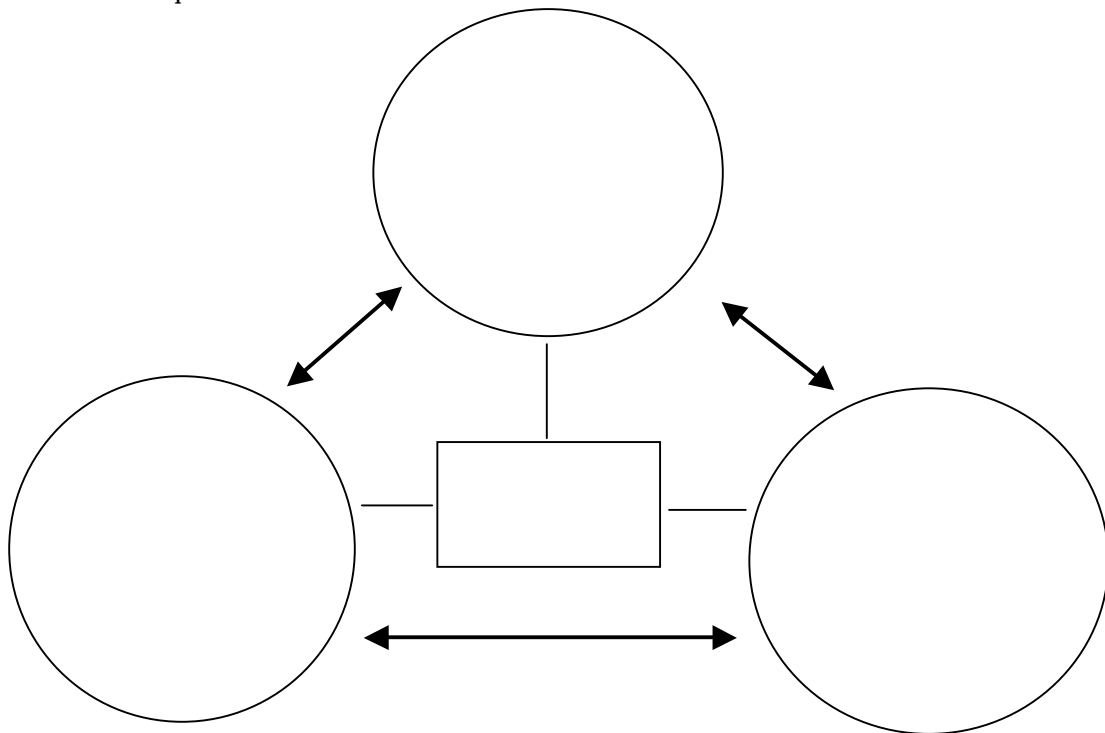


Figure 1 : L'architecture institutionnelle d'un projet de recherche en management

Enfin, un troisième pôle regroupe l'ensemble des questions qui concernent le « comment ? » ; il s'agit ici de réflexions relatives aux dispositifs méthodologiques de recherche qui vont déterminer la validité et la fiabilité des connaissances générées par le développement d'un projet de recherche. Les choix opérés quand à ces méthodes de production, de collecte, de traitement et d'analyse des données, expriment ou reflètent la position épistémologique retenue plus ou moins explicitement, par un chercheur (MBENGUE et alii, 1999). Ils permettent de déployer les voies d'exploration de l'objet (théorique, empirique ou construite) ainsi que les modes de raisonnement mobilisés (déductif, inductif et/ou abductif) pour atteindre les objectifs relatifs à un projet (KOENIG 1993, DAVID, 1999).

Piloter un projet de recherche revient donc, à minima, à produire un équilibre « optimal » entre ces trois pôles. Cet équilibre dynamique, probablement assez proche de l'équilibre ponctué proposé par M. TUSHMAN et E. ROMANELLI (1994) (un processus ponctué par des phases de développement incrémentales et de transformation profondes), détermine pour une large part le quatrième pôle de cette architecture, pôle relatif à la pertinence du projet et à la cohérence des résultats obtenus.

La pertinence d'un projet peut être appréciée selon deux dimensions principales :

- celle de sa légitimité au regard des paradigmes, écoles de pensée ou programmes de recherche qui caractérisent un champ disciplinaire. Cette dimension reste aujourd'hui problématique en matière de Management Stratégique, du fait même de son caractère polysémique, de la multiplicité et de la multidimensionnalité de ses inscriptions dans d'autres champs (sciences cognitives, sociologie, psychologie... DERY 1997, ABDALLAH, 2000).
- celle de sa légitimité relative à une « demande sociale » ; elle résulte d'un équilibre entre attentes de nature académique, telles qu'elles s'expriment dans un champ disciplinaire à un moment donné, et attentes d'un monde qui peut être qualifié de « professionnel », celui des acteurs du terrain (ou le monde des pratiques et des praticiens du Management Stratégique). Ces attentes ne sont pas nécessairement convergentes ; elles peuvent répondre de logiques complémentaires mais aussi concurrentes voire antagonistes. Ceci ne va pas sans poser de graves problèmes d'accès à un terrain par exemple, et plus largement de la capacité d'un projet à produire des connaissances qui soient « actionnables » par ces deux mondes.

Le problème de la cohérence peut être posé en termes d'architecture (ou de design) du projet de la recherche qui conditionne la validité et la fiabilité des résultats obtenus. L'articulation entre problématique de recherche et l'analyse de la littérature, la validité du construit conceptuel proposé, les méthodes et outils de recueil et de traitement des données utilisés ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats de la recherche participent de cette cohérence.

Son appréciation s'inscrit dans le cadre des nombreuses controverses relatives à la question des conditions de production des connaissances scientifiques. Ces controverses expriment de fortes oppositions entre positions plus ou moins contrastées (positivisme versus constructivisme, contenus versus processus...). Ce faisant, elles interrogent deux dimensions essentielles de ce processus de production de connaissances : celle de la causalité établie entre les observations relevées et l'analyse qui en est proposée ; celle de l'objectivité, qui peut être fondée à partir de protocoles reconnus (explicitation de faits selon des critères de vérifiabilité, de confirmabilité et de réfutabilité). On peut également envisager sur ce point, un critère « d'accord général des esprits » (MOUCHOT, 1990) ; cet accord est construit sur un projet de recherche qui « privilégie certains aspects de la réalité sociale que l'on désire étudier » (67),

cette représentation étant partagée par un groupe ou une communauté académique (BERRY, 1995).

Pour concevoir, organiser et piloter un projet de recherche doctorale, il apparaît donc impératif de rechercher (et de trouver) un positionnement « satisfaisant » au sein de ce contexte et des différentes contraintes qui le caractérisent. C'est dans la recherche de ce point d'équilibre que se pose le délicat problème de la détermination d'une position sur une sorte de continuum composé des deux extrêmes évoqués plus haut : celui de la dissidence d'un côté, celui d'une capacité à gérer une « pression à la conformité institutionnelle » de l'autre.

Pour traiter de ce problème, nous proposons de retenir quelques uns des points issus de l'analyse des différents matériaux recueillis pour élaborer cette communication. Ces dimensions apparaissent en effet comme fondamentales pour la conception et la conduite d'un projet de recherche, tant du point de vue des doctorants, tout autant que de celui des Directeurs de recherche si on en juge par l'intérêt qu'ils portent à ces questions relatives aux critères d'appréciation de ce qu'est une « bonne thèse ».

2 - Trois questions et quelques réponses pour définir et apprécier une « bonne thèse »

Ces trois questions traitent de trois étapes clés dans la conception et la réalisation d'un projet de recherche :

- celle de la définition du projet lui-même à partir de « l'enracinement » du chercheur dans des paradigmes ou écoles de pensée qui spécifient les connaissances établies dans une discipline.
- celle du déploiement de son projet qui concerne la capacité du chercheur à gérer un processus dynamique ce qui nécessite la mise en place de modalités et de dispositifs d'accompagnement spécifiques.
- enfin, celle de l'évaluation du projet mené à son terme, c'est-à-dire, la délicate question de l'appréciation des travaux effectués.

2.1 - Comment définir un projet en relation avec la connaissance établie

Cette question, relative au positionnement du chercheur au regard d'un certain nombre de paradigmes considérés comme plus ou moins établis ou au contraire émergents, soulève de nombreux problèmes. Tout d'abord, quels sont les critères qui permettent de définir un paradigme ? Quand peut-on considérer qu'un paradigme est établi, inscrit dans une « science normale », ou en voie de traitement « d'anomalies » qui caractérisent une période de crise annonciatrice d'une « révolution », peut être porteuse d'un paradigme émergent (KUHN, 1983) ?

Par ailleurs, la porosité du management stratégique se traduit pas une grande ouverture à un certain nombre de disciplines connexes (les sciences économiques et ses nombreuses branches, la psychologie, la sociologie...). Cette situation pose un problème supplémentaire qui est celui de l'enracinement d'un projet dans une approche mono-disciplinaire ou au contraire, inter ou multi-disciplinaire.

Bien évidemment, les réponses à ces questions ne vont pas de soi. Elles concernent tout d'abord le chercheur et les options qu'il retient pour définir et réaliser son projet ; elles peuvent également s'inscrire dans une sorte de « tactique » d'adaptation du contexte

disciplinaire au projet (ou un processus inverse, l'adaptation du projet à un contexte disciplinaire). Enfin, ces questions peuvent être préalablement codifiées au sein d'une structure de recherche, ce qui permet au chercheur de s'insérer dans un corpus théorique et méthodologique déjà établi.

Le chercheur, en tant que personne, se doit d'être « au clair » avec ses orientations ontologiques, c'est-à-dire être capable de formuler les croyances, représentations ou postulats qui supportent ces orientations (par exemple, ce qui fonde l'action organisée et le jeu des acteurs dans les organisations). Cette mise au clair est indispensable car elle permet de comprendre et de justifier l'ancrage épistémologique retenu pour concevoir et développer un projet. F. WACHEUX (1996) parle de « position éthique et humaniste » (.30) qui serait spécifique à la plupart des qualitatistes. P. LOUART (1993) considère, par exemple, que « les constructivistes ne croient pas que le monde soit donné une fois pour toutes. Ils ne croient pas davantage à une rationalité intemporelle » (171).

Il s'agit donc bien de croyances dont la clarification va permettre de justifier et d'argumenter le choix d'un positionnement épistémologique. A titre d'illustration, l'ancrage dans une perspective constructiviste suppose que les trois postulats proposés par A. GIDDENS (1987) soient « intériorisés » ou tout au moins réfléchis par un chercheur : il faut en effet être en mesure d'argumenter sur le rôle qui est dévolu à l'agent ou l'acteur (« le retour du sujet... et de sa subjectivité » GIDDENS .14) dans la conduite de l'action collective ; c'est aussi accepter et « reconnaître le caractère fondamental de la conscience pratique des agents... leur compétence... leur capacité réflexive... » (ibid. 33.41), et souligner « la contextualité de l'interaction sociale... la diversité des contextes d'action » (ibid. 35.74) ainsi que la fonction de production et de reproduction des systèmes sociaux qu'exerce cette interaction. Ce choix « conscientisé » définit un acteur (un manager par exemple) qui n'est pas uniquement un processeur d'information, ou un agent simplement réactif à des conditions changeantes ; c'est avant tout « un participant actif de la construction de son propre environnement » (MIR et al., 2000.945).

Ce préalable à la formalisation d'un projet de recherche résulte fréquemment d'une démarche interactive entre questionnements du chercheur, connaissances établies par la littérature et confrontations diverses avec des expériences de terrain (ou lors des rencontres avec d'autres doctorants dans le cadre d'ateliers doctoraux). Il est également fortement contraint par l'existence de paradigmes, disciplinaires cette fois-ci, qui caractérisent le Management Stratégique tout autant que d'autres disciplines des sciences sociales. On se trouve ici dans une situation duale caractérisée par deux pôles : celui de l'interdisciplinarité ou celui de la multidisciplinarité (NIOCHE, 1999).

Ce genre de dilemme est fréquent en matière de Management Stratégique : il suffit de considérer la diversité des approches théoriques envisageables dès lors qu'on s'intéresse aux questions de la revitalisation, du changement ou encore de la transformation des organisations (KALIKA et alii, 2000). Il en est de même en matière de cognition managériale et organisationnelle ou encore, de théories stratégiques fondées sur les ressources (KOENIG, 1999). Cette diversité peut amener un chercheur à choisir une approche (la Resource – Based View plutôt que l'approche fondée sur les Capacités Dynamiques), à chercher des complémentarités, ou à comparer chacune de ces approches pour tester leur potentiel explicatif, prédictif ou opératoire².

J.P. NIOCHE (1999) propose trois tactiques pour traiter de ce dilemme :

² Sur cette question de la Gestion des Ressources et de son potentiel en matière de recherche en management stratégique, on pourra se référer au débat entre J.B. BUTLER, R. PRIEU et J.E. BUTLER (Academy of Management Review, vol.26, n°1, 2001)

- une tactique du type « Je ne m'en mêle pas », dans laquelle le doctorant applique des savoirs, tout le problème ici étant de savoir lesquels et pourquoi ceux-là plutôt que d'autres.
- - une tactique d'inscription dans un paradigme existant, sous réserve que le paradigme en question soit en relation avec l'intention du chercheur.
- une tactique de mise en concurrence de différents paradigmes pour tester leur capacité explicative d'un même phénomène étudié. Cette tactique nécessite d'excellentes capacités de conceptualisation, de contextualisation et une grande maîtrise méthodologique, sans négliger la complexité et la lourdeur de ce type d'approche pour un chercheur travaillant seul.

On peut également envisager une démarche qui vise à articuler différents paradigmes ; le but ici est de proposer de nouvelles conceptualisations qui soient en mesure de résoudre un certain nombre d'anomalies identifiées par rapport à un problème donné. L'exposition au risque qu'implique cette démarche est évidemment très élevée ; elle n'est certainement pas accessible à un jeune doctorant du fait même qu'une recherche doctorale est avant tout, une formation à la recherche par la recherche. Elle peut néanmoins être envisagée dans le cadre d'une structure de recherche qui dispose d'une tradition de recherche établie (ie : une approche théorique et méthodologique des problèmes de gestion, ainsi qu'une expérience de cette approche, qui lui a permis d'accumuler des résultats reconnus par une communauté scientifique). C'est le cas parmi d'autres, du Centre de Recherche en Gestion de l'Ecole Polytechnique : il fonde sa démarche sur une approche « socratique », dans laquelle le chercheur mobilise, dans le cadre d'un environnement et de dispositifs de support adaptés (un « steering committee » mensuel, des groupes de discussion...), un ensemble de méthodes et de théories considéré comme les plus adaptées au problème envisagé (BERRY 1995. 108. 110).

Cet exemple d'insertion dans une approche codifiée par un dispositif d'accompagnement structuré qui dispose d'une expérience accumulée (voir également MARCHESNAY 1999), règle en partie cette question du choix paradigmatique. En partie seulement, car il n'évacue pas le problème de la capacité du chercheur à s'inscrire dans ces dispositifs et ces orientations théoriques et méthodologiques, ni à en supporter les « conséquences » éventuelles (participer avantageusement aux controverses qui peuvent naître de ce positionnement, soutenir des positions parfois difficiles au regard de la « science normale » d'une période donnée ...)

D'une manière générale, il convient sur cette question du positionnement paradigmatique, d'éviter les « antinomies caricaturales », terme employé par des directeurs de recherche au cours de ces ateliers doctoraux pour désigner des oppositions excessives (par exemple entre démarche inductive et hypothético-déductive, positivisme versus constructivisme...). Elles donnent lieu à la formulation d'alternatives par trop réductrices alors qu'il s'agit de rechercher des complémentarités et des facteurs de cohérence qui permettent de concevoir et de déployer un projet de connaissance pertinent (DAVID, 1999).

Idéalement, ce positionnement devrait permettre de préserver le développement d'un processus nécessairement itératif, non linéaire, et de nature exploratoire ; c'est un processus en quête de stabilité qui se développe tout au long de cette phase de construction d'une cohérence interne entre design de la recherche, problématique proposée, cadre d'analyse retenu et résultats produits par le projet. Par ailleurs, ce positionnement doit également autoriser la mobilisation de potentialités argumentatives et démonstratives qui permettent le déploiement d'un « contexte de justification » adapté à la question posée et aux résultats obtenus.

On en vient ainsi à considérer la deuxième problématique proposée dans cette communication qui est celle de la gestion de la dynamique du déploiement d'un projet de recherche dans le temps.

2.2 - Le déploiement du projet de la recherche

Cette deuxième dimension concerne pour l'essentiel le problème de la « faisabilité » potentielle du projet ; elle se rapporte aux compétences mobilisées par le chercheur mais aussi à la nature du projet lui-même (est-il « instrumentable »), aux publics auxquels il s'adresse, ainsi qu'aux différents dispositifs d'accompagnement dont le chercheur peut bénéficier pour déployer son projet.

La dimension de la faisabilité d'un projet de recherche pose, en premier lieu, la question des compétences que le chercheur est en mesure de mobiliser pour développer les différentes phases de sa recherche. Il s'agit donc de sa capacité à acquérir et valoriser des actifs (ie : des connaissances qui spécifient un champ disciplinaire), et à les « coordonner durablement ... dans le but d'atteindre ses objectifs » (SANCHEZ 2000.66)

Cette question se rapporte aussi à la maîtrise théorique manifestée par le chercheur, du champ disciplinaire dans lequel il se situe : quelles en sont les principales controverses, sur quels postulats (parfois « implicitement nominatifs ») se fondent-elles, quels sont les enjeux théoriques ou pratiques concernés, en quoi peuvent-ils intéresser une communauté scientifique aujourd'hui, et quelle est la « durée de vie » ou l'horizon stratégique de ces controverses ?

L'acquisition de ces actifs nécessite donc une connaissance approfondie de la littérature ainsi que d'excellentes capacités d'analyse pour élaborer et déployer un projet articulé autour de trois phases principales :

- la phase pré-analytique (identifier un problème spécifique à étudier et définir un objet de recherche)
- la phase analytique (proposer un modèle d'analyse et un cadre méthodologique appropriés au problème)
- la phase post-analytique (ou l'analyse et l'interprétation des résultats produits par la recherche), (MARCHESNAY, 1999).

Ces trois phases peuvent permettre de développer un processus de maturation cognitive articulé autour de « trois moments qui structurent un processus de recherche : l'intuitif, le compréhensif et le démonstratif » (WACHEUX, 1997.2). L'intuition résulte d'un processus de perception des faits observés ; le compréhensif permet par l'analyse et le raisonnement (basés sur un ancrage épistémologique) de former une première « problématique » compréhensive de la question de recherche envisagée : cette « problématique » doit être questionnée par la mise à l'épreuve des faits des premières représentations élaborées par le chercheur, pour déboucher enfin sur des « intuitions raisonnées » (ibid.7), au fondement même de la « construction progressive d'une proposition explicative finale » (p.8).

Ces capacités analytiques doivent être articulées avec des capacités de nature relationnelle cette fois-ci, lorsqu'il s'agit d'aborder un terrain d'étude. Cette question est étroitement corrélée au positionnement épistémologique du projet : une orientation « positiviste » nécessite une grande neutralité et une position d'extériorité maximale ; une orientation constructiviste, fondée sur « l'acceptation d'un univers construit avec les

représentations des acteurs » (DE BRUYNE 1974.13), mobilise elle des qualités et des aptitudes d'observation, d'écoute et de questionnement qui permettent d'accéder à une certaine maîtrise des éventuels biais cognitifs qui pourraient animer un chercheur (ou encore selon A. STRAUSS et J. CORBIN 1990, « to step back and critically analyse situations, to recognize and avoid bias, to obtain valid and reliable data, and to think abstractly » .18).

Ces éléments posent également le problème de l'accès au terrain lui-même. Cette dimension est liée à la nature de l'objet et de la question de recherche : Peuvent-ils être modélisés à un niveau de complexité considéré comme raisonnable (multiplicité et diversité des variables) ? Peuvent-ils être manipulables sur un terrain (existe t-il des situations envisageables pour cela) ? Sont-ils acceptables pour un groupe d'acteurs ou pour une organisation cible (quel intérêt pourraient-ils y trouver ?) ?

M. BERRY (2000) propose, sur cette question de la relation avec terrain, une démarche en sept étapes :

- L'identification du terrain lui-même, ce qui suppose une demande exprimée par une organisation, souvent incomplète, confuse et nécessairement évolutive, ce qui amène à concilier opportunisme et méthode... et à mobiliser une capacité de « rétablissement théorique » selon les circonstances.
- L'atterrissage qui pose le problème du positionnement du chercheur dans une situation traversée par de multiples tensions.
- La socialisation, qui lui permet d'accéder à un statut ou à un rôle reconnu, mais pas nécessairement en phase avec la problématique de recherche envisagée au départ (la demande).
- L'arrachement au terrain, moment qui peut être difficile ; il est suscité par le dispositif d'accompagnement, lorsque le chercheur n'arrive pas à produire « d'idées » susceptibles de conduire à une véritable recherche plutôt qu'à une simple monographie.
- La rédaction, qui implique la recherche et l'analyse d'une littérature appropriée à la problématique identifiée au terme de l'arrachement.
- La soutenance, dont la date permet de fixer la fin du travail d'investigation, et qui doit être soigneusement préparée compte tenu des enjeux qui s'y expriment et de leurs conséquences (sur la mention obtenue en particulier).
- Et enfin, l'après-thèse, qui est lié aux objectifs professionnels du chercheur : valoriser la thèse par des publications pour ceux qui envisagent une carrière universitaire, ce qui semble la voie la plus souhaitable si l'on en croit U. MANGEMATIN et N. MANDRAN (2001) ; ils démontrent en effet que les chercheurs qui trouvent un emploi hors de la recherche sont fréquemment déqualifiés du fait du caractère peu redéployable des contenus de la recherche.

Cette approche privilégie le terrain pour des raisons pragmatiques ; l'accès au terrain tout d'abord qui se résout à partir de la formulation d'une demande (et non pas d'un projet de recherche porté par un doctorant) ; l'atterrissage et la socialisation qui permettent au chercheur de se situer dans un système de relations et d'accéder ainsi à un statut considéré comme légitime pour traiter d'un problème qui va devenir le sujet de la thèse.

Ces aspects de la conjonction d'intérêts entre un chercheur et un terrain, introduisent ainsi la notion de « demande sociale » en matière de recherche. Elle s'exprime à un double niveau : celui de l'adéquation entre des exigences de nature académique, fondées sur l'accroissement de connaissances relatives à un champ disciplinaire, et celui des attentes du monde « pragmatique » (DERY 1989), c'est-à-dire d'un « client » (l'organisation d'accueil, qui formule en général une demande liée à la résolution de problèmes concrets et pratiques).

Ces attentes ne sont pas nécessairement convergentes ni synchrones et c'est bien là la difficulté. Le mode de traitement de cette difficulté est évidemment à considérer selon la nature du projet envisagé et des finalités qu'il poursuit (par exemple une finalité réaliste, qui cherche à décrire le monde tel qu'il est, ou une approche « instrumentaliste », qui vise à développer des dispositifs théoriques à visée prédictive destinés à accroître la maîtrise de cette réalité. KOENIG 1993). De la même façon, un projet de nature exploratoire n'a pas les mêmes exigences pragmatiques qu'un projet de type recherche intervention.

Néanmoins, ce problème n'est pas considéré comme fondamental par les Directeurs de recherche consultés sur ce point. Si son existence est manifeste à un moment du développement du projet, il se résout d'une manière plus ou moins naturelle, sous certaines conditions :

- l'existence d'un patrimoine de compétences en matière d'analyse et de synthèse détenu par un chercheur, qui doit lui permettre de produire un substrat théorique qui n'entraîne pas de saturation cognitive excessive, tant au niveau du jury que des acteurs de l'entreprise.
- par sa capacité à traduire les exigences de ces deux mondes, en des termes qui puissent établir des liens entre des attentes initialement perçues comme hétérogènes (ie : des connaissances qui soient actionnables aux plans pragmatique et théorique).

Il faut sans doute, sur ce point de la « demande sociale » garder à l'esprit la distinction proposée par le Centre de Sociologie de l'Innovation (LATOUR 1987, CALLON 1989) entre science et recherche : la recherche concerne une science « qui se fait », basée sur une « pratique scientifique », alors que la science est « faite » de faits établis et validés selon des protocoles épistémologiques. La recherche en tant que pratique scientifique, ne peut se concevoir en dehors du contexte dans lequel elle se développe (un dispositif ou réseau de relations) ; par voie de conséquence, un projet « scientifique » de recherche ne peut exister qu'à partir du moment où il est en mesure « d'intéresser » les acteurs stratégiques de ce réseau. En d'autres termes, une « demande sociale » résulte principalement de la capacité du chercheur à construire un dispositif qui mobilise ces différents acteurs.

On en revient ainsi à la question des compétences du chercheur mais aussi à celle du dispositif d'accompagnement dans lequel ces compétences se construisent et se déploient. C'est en effet dans ces dispositifs (Ecole Doctorale, laboratoire de rattachement...) qu'un projet prend forme et se développe. C'est également le lieu où se construit « l'accord général des esprits » sur les réponses à apporter aux différents points et problématiques soulevés précédemment.

Ce contexte contraint, parfois fortement, le processus de production de connaissances qui va conduire le chercheur à une certaine forme d'intelligence de l'objet qui le préoccupe. Il convient donc de le choisir, lorsque cela est possible, avec soin.

Ce n'est pas un choix aisé à opérer, du fait de la diversité des modalités et des dispositifs d'encadrement existant en France et à l'étranger (SAVALL et al 1998). Cette

diversité reflète celle des Directeurs de recherche, dont les positions épistémologiques et théoriques au regard d'une même problématique peuvent être variées. Cette situation peut être considérée comme bénéfique, du fait de la richesse potentielle qu'elle autorise en termes de diversité des approches et donc de projets. Elle présente aussi un risque, au sens où elle exprime l'état des controverses qui caractérise un champ disciplinaire à un moment donné ; le « choix » d'un dispositif représentatif d'un positionnement parmi ces controverses, expose ainsi le chercheur à une incertitude liée au devenir de ce positionnement, et ce faisant, à l'évaluation des travaux effectués et à leur réputation au sein d'une communauté académique.

Pour traiter de cette difficulté, le chercheur doit mobiliser une capacité à apprécier ce contexte pour identifier quelle en est la « rationalité locale ». Cette appréciation passe tout d'abord par le choix d'un Directeur de recherche en fonction d'un certain nombre de critères (XUEREB 1999) : sa proximité intellectuelle avec le projet envisagé, sa réputation académique, sa disponibilité, son mode de travail et son expérience dans le suivi d'une thèse... sans négliger la « proximité relationnelle » perçue par le doctorant potentiel : cette dimension est en effet à la base d'une relation de confiance (un système d'attentes mutuelles, plus ou moins fondé sur le calcul) comme mode de gouvernance de cette relation (BIDAULT 1998).

Si le Directeur de Recherche constitue l'élément clé d'un dispositif d'accompagnement, il convient également de ne pas négliger les ressources dont ce dispositif dispose (ressources matérielles, académiques, insertion dans des réseaux ...). Ce « stock » de ressources est au fondement d'une « économie d'accumulation » (complémentarité et additivité des ressources, COOL 2000) qui ne peut qu'être bénéfique à la dynamique de développement d'un projet.

Enfin, l'évaluation de ce dispositif passe aussi par une tentative d'appréciation de son ouverture et de sa sensibilité aux controverses académiques. Un dispositif très « auto-centré » implique des contraintes qui peuvent s'exprimer en termes de « dépendance de sentier » excessives, avec pour conséquence, une faible ouverture (ou capacité « d'absorption ») d'un dispositif au regard de ces controverses.

L'évaluation de la faisabilité d'un projet se situerait ainsi dans un espace à trois dimensions : les compétences mobilisables par un chercheur : la pertinence du sujet et sa capacité à produire des résultats actionnables aux plans académique et pragmatique, ce qui suppose un terrain adéquat (qui doit permettre d'identifier et de formuler une question de recherche) : l'accès à un dispositif d'accompagnement qui soutienne efficacement la dynamique du déploiement d'un projet de recherche. Cet ordre de citation correspond aux préférences exprimées par les Directeurs de recherche ; ils semblent en effet privilégier les compétences du chercheur dans le choix de leurs doctorants, cette dimension étant au fondement de l'élaboration d'une « bonne thèse ».

2.3 - Quelques critères pour apprécier une « bonne thèse »

Cette question de la « bonne thèse », apparaît de manière systématique, à l'occasion de chacun des ateliers doctoraux. Elle exprime clairement la difficulté que rencontrent de jeunes doctorants dans l'élaboration d'une représentation de ce qui est attendu d'une recherche doctorale. Sans doute exprime-t-elle également la difficulté pour des Directeurs de Recherche, à « codifier » de manière formalisée, des exigences pour cadrer une démarche qui reste, fondamentalement, un processus de découverte (exploratoire et heuristique).

De ce fait, la réponse généralement apportée à cette question de « qu'est-ce qu'une bonne thèse ? » est la suivante : « ça dépend »... et principalement du sujet et du chercheur. Une « bonne thèse », c'est avant toute autre chose, un sujet considéré comme « intéressant »

ou pertinent, au regard des questions et controverses qui caractérisent un champ disciplinaire, des intérêts d'un Directeur de recherche, et d'une « demande sociale » (le monde « pragmatique » ou des sujets sociétaux. MARCHESNAY 1999). C'est aussi un sujet qui s'appuie sur des bases théoriques judicieuses et un dispositif méthodologique adapté à la problématique envisagée.

Vaste sujet s'il en est, que celui des aspects méthodologiques d'une recherche doctorale. Il confine souvent à l'obsession parmi les doctorants, ce qui se comprend aisément, alors que les Directeurs de recherche se préoccupent principalement de la cohérence globale du dispositif mis en place (voir première partie).

Une « bonne thèse », c'est évidemment une thèse terminée, c'est-à-dire qui a été soutenue. Il s'agit là d'une dimension qui pourrait apparaître plus que triviale. Néanmoins, il semble qu'il ne soit pas si simple de « terminer » une thèse. Il s'agit en effet d'un processus dont l'ambition vise à enrichir le monde de la connaissance, ce qui nécessite des compétences avérées, du temps, ainsi qu'une ténacité certaine pour porter ce processus à son terme malgré toutes les difficultés rencontrées.

On peut donc considérer que le doctorant doit apprendre à faire en partie le « deuil » d'une ambition qui pourrait être qualifiée d'« excessive », au moins temporairement, en acceptant cette étape intermédiaire qui est celle de la soutenance. La recherche doctorale est une formation à la recherche par la recherche : comme tout processus d'apprentissage, elle nécessite du temps pour tenter d'approcher une vérité (« la vérité est fille du temps ». PETTIGREW 1990.271). La recherche doctorale constitue la première étape de ce processus, dont l'objectif consiste à permettre cet apprentissage et à en évaluer les acquis. Il s'agit donc de pouvoir se préparer à ce travail de deuil qui conduit à se détacher progressivement d'une ambition trop précoce, pour éviter de sombrer dans « la mélancolie » liée à un « objet perdu » (FREUD. 1915).

Une « bonne thèse », c'est aussi une recherche qui soutient une thèse, au sens de prise de position. S'il y a un sujet et une problématique comme fondements du projet, c'est qu'il doit y avoir un positionnement du chercheur par rapport aux débats et querelles qui s'intéressent à cette problématique. Ceci implique une présentation claire de ces tensions et doit permettre de justifier l'intérêt de la question de recherche qui leur est associée. C'est aussi « prendre position » en proposant des hypothèses de travail et un projet qui permettent de traiter la question envisagée, et d'y apporter des réponses précises même si elles sont incomplètes ou entachées d'ambiguïtés.

Cette dimension pose le problème des résultats obtenus dans le cadre de la recherche ; au-delà des questions purement méthodologiques, ils concernent principalement la question du positionnement épistémologique (voir première partie, sur la cohérence du Design de la recherche, et la question de l'objectivité) mais aussi la présentation qui en est faite.

Une « bonne thèse » c'est en effet une question de qualité dans les procédés argumentatifs utilisés pour exposer le projet et ses résultats. On considère ici la clarté de l'exposé et la rigueur manifestée dans la manipulation des concepts ; le style de la narration, qui doit permettre de convaincre le lecteur de l'authenticité, de la plausibilité et du caractère critique des travaux réalisés (FORGUES. 1999), et enfin la capacité à produire un texte « limpide » au plan sémantique, qui facilite l'accès à des contenus complexes et qui autorise une lecture « économique » au plan cognitif.

En bref, l'ensemble de ces procédés argumentatifs doit viser à mettre en valeur les contributions de la thèse, c'est-à-dire de « défendre », d'affirmer un « point de vue » quant à

une problématique donnée, tout en soulignant les difficultés rencontrées, les limites de la recherche en même temps que les ouvertures et les développements envisageables.

Concevoir et piloter un projet de recherche doctorale revient à s'inscrire dans un ensemble de séquences de réflexion et d'action qui constitue un processus d'investigation nécessairement « circulaire et itératif » (THIETART, 1999), parfois chaotique et opportuniste du fait de la mouvance des situations analysées. Ce processus crée de l'incertitude, ce qui explique les interrogations exposées par les doctorants ainsi que la nature des réponses formulées par les Directeurs de Recherche ; elles apparaissent parfois comme trop partielles ou provisoires alors qu'il s'agit là d'une attitude « naturelle », compte tenu du caractère de ce processus de production et de sa dynamique d'évolution (une alternance de phases qui peuvent être parallèles, divergentes et/ou convergentes. VAN DE VEN. 1992).

Sans doute doit-on se féliciter de cette absence de réponses normatives ; cette attitude permet en effet de préserver ce qui apparaît essentiel dans la conception et le déploiement d'un projet de recherche, à savoir la singularité de cette démarche en tension permanente entre « dissidence » et « conformité ».

Quelques éléments de conclusion : La recherche doctorale en Management Stratégique : Entre Dissidence et Conformité ?

Concevoir et piloter un projet de recherche doctorale en Management Stratégique consiste à gérer un processus de production de connaissances articulé autour de trois séquences principales :

1. La construction d'un « Positionnement » nécessaire à l'insertion du projet dans un monde de controverses, composé d'énoncés théoriques et épistémologiques qui peuvent être plus ou moins concurrents. Il convient ici de poser les bases ou de tracer une perspective fondée sur une sorte d'analyse des « contenus sociaux » de ces controverses (DERY. 1989.224), qui permette au chercheur d'assimiler ce contexte et d'y former un premier questionnement.
2. La gestion du processus de déploiement du projet de la recherche : cette deuxième séquence est généralement liée à l'interaction entre un chercheur et son terrain ; elle conduit fréquemment à de nouveaux questionnements qui peuvent consolider ou au contraire fragiliser, l'état initial de ce projet. Il s'agit ici de gérer la dynamique d'évolution d'un processus qui peut être basé sur une logique incrémentale ou de type « équilibre ponctué » (des périodes de continuité, d'évolutions incrémentales, fluctuantes qui conduisent parfois à des transformations radicales. ROMANELLI et al. 1994).

Cette dynamique peut également se dérouler sur la base d'une logique de type « modèle de la poubelle » (COHEN et al, 1972) dans lequel un chercheur doit construire un positionnement qui lui permette de se situer dans le jeu des relations entre porteurs de problèmes et porteurs de solutions (par exemple, dans le cas de la démarche proposée par M. BERRY pour former un projet de recherche doctorale).

C'est ici que se pose la question du dispositif de gestion et de régulation de ces tensions ; ce dispositif d'accompagnement doit en effet permettre d'accommoder (ie : incorporer de nouveaux schémas de pensée et d'action à des schémas préexistants. PIAGET. 1992) de nouvelles données considérées comme problématiques, et restaurer un équilibre renouvelé, fondé sur un « enrichissement » de la structure cognitive du chercheur.

3. La « structuration discursive » (DERY. 1989) du projet et de ses contributions à la connaissance scientifique. Il s'agit ici de rendre intelligible des phénomènes complexes qui intéressent des acteurs dotés d'attentes différenciées. C'est donc une question de traduction formulée par un acteur central de ce processus (le chercheur) qui, après analyse du contexte et légitimation de son cadre d'analyse, propose une problématisation des faits observés et « énonce » des « liens intelligibles entre des activités (ou faits) hétérogènes » (CALLON. 1992.65).

La conception et le pilotage d'un projet de recherche apparaît ainsi comme la capacité à gérer un processus dynamique de construction d'un équilibre entre deux pôles : celui de la « dissidence » d'un côté, celui de la « conformité » de l'autre. Par équilibre, il faut entendre « une situation pour laquelle tout individu fait aussi bien qu'il le peut pour lui-même étant donné ... le cadre institutionnel qui définit les options offertes aux individus, et qui lient leurs actions » (KREPS. 1990.6).

La « dissidence » constitue probablement le facteur principal d'activation de cette tension, tout au long de la conduite de ce projet. Il s'agit d'une attitude ou d'une posture intellectuelle qui vise à interroger la « science normale », à débusquer les postulats théoriques parfois implicitement normatifs que véhiculent des paradigmes ou écoles de pensée. Elle permet de se garder des « effets de mode » qui peuvent marquer un contexte théorique à un moment donné et de résister à d'éventuelles « hégémonies », comme le propose B. LATOUR (1995), qui considère qu'il faut « protéger les chercheurs et les sciences elles-mêmes contre l'hégémonie ... des phénomènes de mode ou de domination » (81). Mais il précise que s'« il faut à la fois être indépendant, savoir résister aux hégémonies », il est nécessaire d'avoir également « des collègues dont on dépend » (ibid). Ces collègues, sans doute réunis dans un dispositif d'accompagnement, doivent permettre d'éviter un glissement progressif vers la « paranoïa » (avoir raison seul contre tous), parce qu'un chercheur « ne peut durablement avoir raison tout seul, car les faits scientifiques sont une production sociale » (LATOUR. 1995.81).

Cette posture implique la mobilisation de compétences intellectuelles fondées sur une excellente connaissance du champ disciplinaire concerné par le projet, tout autant que des capacités de distanciation et de critique créative qui permettent de forger un projet pertinent, dont la légitimité peut être établie. Cette dimension de la légitimité du projet ne peut se concevoir en dehors d'un certain « accord des esprits » exprimé par une communauté académique (la recherche en tant qu'institution). La formation d'une « intime conviction » (« self confidence ») est nécessairement contrainte par un ensemble de principes, règles et conventions qui spécifient les modes de production de connaissances scientifiques. L'insertion dans cet ensemble dépend en partie, d'une logique de pression à la conformité.

Si un chercheur ne peut « avoir raison tout seul », tout en conservant une capacité critique et d'affirmation d'une thèse, c'est qu'il est capable de gérer cette influence sociale. Il est donc en mesure de garantir le caractère scientifique de sa démarche et des conclusions qu'il propose. On retrouve ici les dimensions développées précédemment (cohérence et pertinence du projet, cohérence de la « structuration discursive, qualité des procédés argumentatifs et validité ou plausibilité des résultats ...). A ces qualités, il convient probablement d'ajouter une capacité « d'influence minoritaire » manifestée par le chercheur.

Cette capacité, largement analysée par la psychologie sociale (LEVINE et al 1990), résulte d'un style de comportement perçu, par un groupe de référence, comme étant consistant (ie : qui affirme de manière constante une position, sans déclarations contradictoires, et fondée sur l'élaboration d'un système de preuves logiques, c'est-à-dire en référence à un cadre logique d'analyse). Cette consistance permanente, perçue par un groupe, permet à l'individu de se voir attribuer une certaine capacité d'influence sociale sur le milieu dans

lequel il agit, et donc de légitimer le projet qui est le sien. C'est sans doute dans cette capacité d'influence minoritaire que réside la clé de la construction de cet équilibre dynamique entre « dissidence et conformité ». Elle permet « d'aménager » (toutes choses égales par ailleurs ...), le contexte de la recherche en préservant ainsi la possibilité d'élaborer une « thèse » (plus ou moins dissidente) et d'engager un processus de mise à l'épreuve qui soit en phase avec les canons épistémologiques et méthodologiques institués (la pression à la conformité).

Bien évidemment, le positionnement du chercheur sur ce continuum entre dissidence et conformité dépend en grande partie des objectifs post-thèse du chercheur. Une orientation vers une carrière universitaire, dans un champ disciplinaire marqué par un certain nombre de principes méthodologiques et d'orientations théoriques connus, devrait logiquement s'appuyer sur un calcul de type utilitariste qui vise à maximiser le résultat obtenu. A l'inverse, une orientation non universitaire devrait autoriser une plus grande potentialité de dissidence à un chercheur, sous réserve qu'il trouve un Directeur de recherche « consentant ».

En guise de synthèse, sans doute peut-on considérer que concevoir et piloter un projet de recherche doctorale répond d'une démarche véritablement stratégique (construire une position à partir de ressources et de compétences, et de plans d'action qui visent à agir sur un environnement plutôt qu'à en subir les contraintes). A l'instar de James MARCH (1990), on peut concevoir que ce projet de découverte relève d'un certain plaisir (celui du voyage intellectuel), parsemé de nombreuses difficultés (et de souffrances), pour celles et ceux qui sont animés par l'esprit de la découverte et la « recherche de la vérité », plus que par la recherche d'un but ou d'une quelconque « inaccessible étoile ».

C'est probablement en se situant dans cette orientation qu'un chercheur pourra gérer au mieux la dynamique de ce nécessaire travail de deuil évoqué précédemment.

Références bibliographiques

- Abdallah, C. (2000), « A dialectical analysis of the strategy formation process », *Taking stock. ASAC. IFSAM.*, Montréal, Juillet 2000, (CD Rom du Congrès).
- Bachelard, G. (1983), « La formation de l'esprit scientifique », Paris, Jacques Urin (13 ed)
- Berry, M. (1995), « Research and the practice of management : A french view », *Organization science*, Vol 6. N° 1 (104. 116)
- Berry, M. (2000), « Le thésard et son terrain », *Les Annales de l'Ecole de Paris*, Vol VI.
- Bidault, F. (1998), « Comprendre la confiance », *Economies et sociétés, Sciences de gestion*, Numéro spécial, Confiance et gestion, N° 8/9 (33.46).
- Boltanski, L., Chiapello, E. (1999), « Le nouvel esprit du capitalisme », Gallimard, Essais.
- Callon, M. (1989), « La science et ses réseaux », *La Découverte*.
- Campbell, DT. (1988), « Methodology and Epistemology for Social Science : Selected Papers », University of Chicago, Press : Chicago.
- Cheng, Y.T., Van de Ven, A.H. (1996), « Learning the innovation journey, Order out of Chaos », *Organization science*, Vol. 7 n° 6 (593.614).
- Cohen N.D., March J.G., Olsen J.P. (1972), « A carbage can model of organizational choice ». *Administrative Science Quaterly* vol. 17 (1.25).
- Cool, K. (2000), « La durabilité des ressources uniques », in : *Le Management Stratégique des Compétences*, B. Quelin, J.L. Arregle eds, Ellipses.
- David, A. (1999), « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion », 6^{ème} conférence de l'AIMS, Lille, Cédérom des actes.
- De Woot, P. (1995), « Préface à l'ouvrage Management Stratégique et compétitivité », M. Ingham (ed), De Boeck Universités.
- Déry, R. (1998), « Topographie épistémologique du champ de recherche en stratégie d'entreprise », *Management International*, Automne, Vol. 2 n°1.
- Freud, S. (1995), *Deuil et mélancolie*, Alcan.
- Giddens, A. (1987), *La constitution de la société*, PUF Sociologies.
- Girod - Séville, M., Perret, V. (1999), « Fondements épistémologiques de la recherche », in : *Méthodes de Recherche en Management*, Coord. : R.A. THIETART, Dunod.
- Hlady - Rispal, M. (2000), « Une stratégie de recherche en gestion : l'étude de cas », *Revue Française de Gestion*, Janvier-février (61.70).
- Kalika, M., Blanchot, F., Isaac, H., Josserand, E., De Montmorillon, B., Romelaer, P. (2000), « Décloisonnée et transversale, l'organisation change », *l'Expansion Management Review*, Septembre (68.80).

- Koenig, G. (1993), « Production de la connaissance et constitution de pratiques organisationnelles », *Revue de l'AGRH*, n° 9, Novembre.
- Koenig, G. (1999), « Les Ressources au principe de la Stratégie » in *De nouvelles Théories pour gérer l'entreprise du 21^{ème} siècle*, G. Koenig coord, Economica, Gestion.
- Kreps, J.M. (1990), *A course of Microeconomic Theory*, Harvester, cité par Charreaux G. in Koenig 1999.
- Kuhn, T.S. (1983), *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Coll. Champs.
- Latour, B. (1989), « La science en action », *La Découverte*.
- Latour, B. (1995), « Le métier de chercheur », INRA Editions.
- Lauriol, J. (1999), « La Stratégie et ses représentations dans les ouvrages de langue française », *Economies et sociétés, Sciences de Gestion*, N° 6/7.
- Lévine, J.M. (1990), « Conformité et Obéissance », in *Psychologie Sociale*, S. Moscovici (dir.), PUF Fondamental.
- Louart, P. (1993), « L'intervention en G.R.H. », in *Repenser la Gestion des Ressources Humaines*, Brabet J. (coord.), Economica.
- Mangematin, V. & Mandran, N. (2001) « Carrières des docteurs en sciences sociales : qu'apporte une thèse ? », *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, N° 39.
- Marchesnay, M. (1999), « Une version racinienne de la Recherche Doctorale en Sciences de Gestion : la triple unité de pensée, d'observation et de proposition » (AIREPME), document non publié, Montpellier, Janvier.
- Martinet, A.C. (1994), « Management Stratégique et Politique Générale : L'État de l'Art », *XIIèmes Journées Nationales des IAE*, Tome 2 des actes.
- Mbenque, A., Vandangeon-Derumez, I. (1999), « Positions épistémologiques et outils de recherche en management stratégique », 6^{ème} conférence de l'AIMS, Montpellier, Cédérom des actes.
- Mir, R. - Watson, A. (2000), « Strategic Management and the Philosophy of Science », *Strategic Management Journal*, Vol. 21 n° 9 (941.953).
- Mouchot, C. (1990), « Décision et sciences sociales », in *Epistémologies et sciences de gestion*, AC Martinet coord., Economica.
- Nioche, J.P. (1999), Atelier Doctoral de l'AIMS, Compte rendu, L. Chetioni, S. Brion, *Groupe ESC Toulouse*, Novembre.
- Piaget, J. (1992), *Le Structuralisme*, PUF, Que sais-je (4^è éd.).
- Romanelli, E. - Tushman, M.L. (1994), « Organisational transformation as fluctuated equilibrium : an empirical test », *Academy of Management Journal*, Vol. 37 n° 5 (1141.1161).
- Sanchez, R. (2000), « Une comparaison des approches de la Ressource, des Capacités Dynamiques et de la compétence », in *Le Management Stratégique des compétences*, B. Quelin, J.L. Arregle, Ellipses / HEC (55.81).

Savall, H., Zardet, V. (1998), « L'encadrement des Recherches Doctorales en Management Stratégique en 1998 », *Journée recherche FNEGE*, 23 octobre, Paris.

Strauss, A., Corbin, J. (1990), « Basics of Qualitative Research », *Sage Publications*.

Van de Ven, A.H. (1999), « Interview », *Revue Française de Gestion*, septembre-octobre (58.63).

Van de Ven, A.H. (1992), « Suggestion for studying Strategy process » : a research note, *Strategic Management Journal*, Vol. 13 (169.188).

Wacheux, F. (1996), « Méthodes Qualitatives et Recherche en Gestion », *Economica*.

Wacheux, F. (1996), « Intuition, Compréhension, Démonstration : la figuration d'un processus de recherche constructiviste », Colloque Constructivisme et sciences de gestion, IAE de Lille, Octobre.

Weil, Thierry (1999), « A propos du livre de James G. March : The pursuit of Organizational Intelligence », *Gérer et comprendre*, n° 58, Décembre.

Xuereb, J.M. (1998), « L'environnement du chercheur », in *Méthodes de Recherche en Management*, R.A. Thiertart (coord), Dunod.